

## Conditions Générales de Vente

### - Preamble -

Le client déclare avoir pris connaissance des dispositions suivantes avant de passer commande des services.

Il est de la responsabilité exclusive de chaque client de définir ses besoins, choisir les cours adéquats et de s'assurer de la compatibilité des cours avec ses objectifs.

La passation d'une commande implique de la part du client l'acceptation pleine et entière des présentes conditions générales de vente, ainsi que la pleine capacité juridique lui permettant de s'engager au titre de ces conditions générales de vente.

Nous pourrions modifier les présentes conditions générales de vente à tout moment sous réserve de faire apparaître ces modifications sur notre site.

Les présentes conditions générales de vente définissent les obligations entre Sophie Garcia, le Vendeur, et chacun de ses étudiants, le Client. Lorsque les spécificités de la situation du Client l'exigent, des conditions particulières de vente peuvent s'ajouter aux présentes conditions générales. En cas de conflits, les stipulations particulières l'emportent sur celles générales.

### **1 - CONDITIONS D'ADMISSION**

#### A. Les séjours linguistiques

Les séjours linguistiques sont ouverts aux étudiants majeurs. Les mineurs de moins 18 ans peuvent être admis sur autorisation parentale pour un séjour linguistique sans hébergement à Nice. Les mineurs de moins de 18 ans peuvent être admis lors d'un séjour linguistique en immersion chez le professeur en Provence si celui-ci est accompagné d'au moins un de ses parents (père ou mère).

#### B. Les cours de français sur mesure et de préparation au DELF/DALF

Les cours sont ouverts aux étudiants majeurs. Les mineurs de moins de 18 ans peuvent être admis sur autorisation parentale.

#### C. Les ateliers de français

Les cours sont ouverts aux étudiants majeurs. Les mineurs de 16 ans et plus peuvent être admis sur autorisation parentale.

### **2 - FORMALITES D'INSCRIPTION**

L'inscription à l'un de nos cours implique l'acceptation des présentes conditions générales de vente. Le tribunal d'instance de Nice est compétent pour tout litige né de l'application des présentes règles.

La demande d'inscription (formulaire en ligne) pour les séjours linguistiques avec ou sans hébergement doit parvenir au Vendeur six semaines avant la date de séjour souhaitée du Client ou au moins deux semaines avant le début des cours pour les cours de français sur mesure et de préparation au DELF/DALF et les ateliers de français. Le Client doit avoir adhérer aux présentes CGV en cochant la case prévue à cet effet sur le formulaire de pré-inscription.

**Sophie Garcia**

**N° SIRET 808 742 704 00014**

[www.agirenfrancais.com](http://www.agirenfrancais.com)

## Conditions Générales de Vente

Après avoir effectué une demande d'inscription, le Client recevra sous 72h une réponse favorable ou défavorable de la part du Vendeur. Dans le cas d'une réponse favorable à la demande du Client, le vendeur proposera une date afin d'effectuer un premier cours gratuit de trente minutes qui permettra aux deux parties de faire connaissance, au Client de mieux exprimer ses objectifs et au Vendeur d'évaluer le niveau de français du Client. A la fin de cet entretien, les deux parties pourront convenir d'une date de démarrage des cours, d'un séjour ou d'un atelier, ainsi que des modalités de paiement. A la fin de cet entretien, le Client ou le Vendeur pourra également ne pas donner suite puisque ce premier entretien n'engage aucune des deux parties concernées. Si le Client et le Vendeur s'engagent à travailler ensemble, le Client fournira les éléments nécessaires à la création de la facture (son nom, son prénom et son adresse postale) afin que le Vendeur puisse lui envoyer par voie électronique la facture, ainsi que les coordonnées bancaires permettant de réaliser le virement, si ce mode de paiement est celui choisi par le Client. Sans les éléments nécessaires à la facturation, il ne sera pas possible de réaliser ni les cours ni les séjours ni les ateliers.

Une attestation d'inscription peut être délivrée au participant, une fois le paiement effectué. Sur demande, une attestation de suivi des cours (heures, niveau, etc.) peut être fournie à l'élève à la fin des cours.

### 3 - CONDITIONS FINANCIERES

Sans préjudice des stipulations de l'article 4, tout cours commencé est dû pour la durée prévue par l'étudiant lors de l'inscription.

Le règlement s'effectue en Euros par virement (bancaire ou via Western Union), par chèque ou en espèces. Le paiement par carte bancaire ou Paypal est impossible. Les éventuels frais bancaires sont à la charge de l'élève. Une facture des cours est délivrée par l'école en amont du paiement.

L'ouverture des prestations de cours de français sur-mesure ou de préparation au DELF/DALF a lieu après la réception du règlement aux dates convenues préalablement.

Dans le cas des séjours linguistiques et des ateliers, un acompte de réservation devra être payé par le Client au moment de son inscription, puis le(s) paiement(s) doit(vent) être reçu(s) à l'échéance précisée sur la facture, sans quoi les échéances suivantes deviendront immédiatement exigibles, et la prestation pourra être interrompue sans avis préalable.

Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident (selon les taux accessibles avec ce lien : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F783>) par jour de retard à compter de la date d'exigibilité. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement: 40€

Les conditions tarifaires du devis fait par le Vendeur au Client ou à son mandataire ont une durée de validité de 30 jours à compter de son émission. Les présentes conditions générales de vente ainsi que les tarifs pratiqués par le Vendeur peuvent être modifiés à tout moment, sans préavis. Ces modifications sont sans incidence sur les engagements en cours et les offres émises.

### 4 - ANNULATION, RETRACTATION & MODIFICATION

Conformément aux dispositions de l'article L.121-21 du Code de la Consommation, vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours pour exercer votre droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalité. En cas d'exercice du droit de rétractation, le Vendeur procédera au remboursement des sommes versées, dans un délai de 14 jours suivant la notification de votre demande via le un virement bancaire.

Pour exercer votre droit de rétractation, veuillez écrire à [sophie@agirenfrancais.com](mailto:sophie@agirenfrancais.com)

**Sophie Garcia**

**N° SIRET 808 742 704 00014**

[www.agirenfrancais.com](http://www.agirenfrancais.com)

## Conditions Générales de Vente

### A. Les séjours linguistiques

En cas d'annulation ou de modification du programme de cours ou d'activités de la part du Client, le Client devra prévenir le Vendeur par mail à [sophie@agirenfrancais.com](mailto:sophie@agirenfrancais.com)

Tout séjour linguistique annulé plus de quinze (15) jours avant son début pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue sera du à 50% de son montant

Tout séjour linguistique annulé moins de quinze (15) jours avant son début pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue sera du à 100%

En cas de départ anticipé pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le séjour est dû dans sa totalité et aucun remboursement ne pourra être exigé.

Si le Client est empêché de poursuivre son séjour par suite de force majeure dûment reconnue, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue lors de votre inscription.

Une fois le séjour linguistique commencé, un Client amené à manquer des cours en raison de maladie grave ou d'incapacité médicalement justifiée bénéficie du report des heures de cours dus qui seront alors réalisés par webcam.

L'annulation de l'hébergement pour le séjour linguistique en immersion chez le professeur en Provence est facturée 150 € si elle est notifiée avec un préavis de 15 jours avant la première nuitée ; 240 € sont facturés si l'annulation ne respecte pas ce préavis.

En cas de cessation anticipée du séjour linguistique du fait du Vendeur pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au moment de l'inscription.

L'annulation d'un séjour linguistique non commencé par le Vendeur en cas de force majeure donnera lieu au remboursement des sommes versées par le Client ou au report des dates initialement prévues.

Dédommagement, réparation ou dédit : en cas d'annulation par le Vendeur, le Client ne pourra exiger quelque montant que ce soit à titre d'indemnité ou tout autre motif.

### B. Les cours de français sur-mesure et de préparation au DELF/DALF

Le Client et le Vendeur peuvent annuler les cours par webcam jusqu'au jour même du cours et les cours à domicile jusqu'à 24h avant le cours. L'annulation doit être faite exclusivement par courriel. Aucune annulation ne sera prise en compte par sms, WhatsApp, Messenger, Skype ou tout autre service de messagerie. Les cours annulés par courriel seront alors reportés à une date ultérieure. Sans annulation du Client par courriel, le cours sera dû dans sa totalité.

Tout cours commencé est dû.

Les forfaits ont une validité de six mois. Si les heures ne sont pas réalisées au bout de six mois, celle-ci seront malheureusement perdues.

Retard : Toute partie de cours non suivie par l'étudiant ne donnera droit à aucun remboursement, report ou rattrapage.

**Sophie Garcia**

**N° SIRET 808 742 704 00014**

[www.agirenfrancais.com](http://www.agirenfrancais.com)

## Conditions Générales de Vente

### C. Les ateliers de français

Toute formation annulée plus de quinze (15) jours avant son début pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue sera due à 50% de son montant

Toute formation annulée moins de quinze (15) jours avant son début pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue sera due à 100%

En cas de cessation anticipée de la formation ou d'abandon par le Client pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, la formation est due dans sa totalité et aucun remboursement ne pourra être exigé

Si le Client est empêché de poursuivre l'atelier par suite de force majeure dûment reconnue, seuls les cours effectivement réalisés sont dus au prorata temporis de leur valeur prévue lors de son inscription.

Une fois l'atelier commencé, un Client amené à manquer des cours en raison de maladie grave ou d'incapacité médicalement justifiée peut bénéficier des cours en asynchrone via des vidéos, la réalisation et la correction des devoirs.

Un Client ayant manqué des cours de son propre fait ne peut en demander le report ou le remboursement.

En cas de cessation anticipée de la formation du fait du Vendeur pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au moment de l'inscription.

Le Vendeur se réserve le droit d'annuler les ateliers qui n'auront pas recueillis un nombre suffisant d'inscriptions. Dans ce cas, les cours annulés seront remboursés ou reportés à des dates ultérieures si le Client le souhaite.

Dédommagement, réparation ou dédit : en cas d'annulation par le Vendeur, le Client ne pourra exiger quelque montant que ce soit à titre d'indemnité ou tout autre motif.

### 5 - LITIGES POUR LES COURS ACHETÉS EN LIGNE

Le Client peut déposer une réclamation sur la [plateforme européenne de Règlement des litiges](#) après avoir essayé de régler le litige avec Sophie Garcia, dans un délai d'un an. L'étudiant contactera [sophie@agirenfraancais.com](mailto:sophie@agirenfraancais.com) pour déposer une requête.

Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du code de la consommation, notre entreprise a mis en place un dispositif de médiation de la consommation. L'entité de médiation retenue est : CNPM - MEDIATION - CONSOMMATION. En cas de litige, vous pouvez déposer votre réclamation sur son site : <http://cnpm-mediation-consommation.eu> ou par voie postale en écrivant à CNPM - MEDIATION - CONSOMMATION - 27 Avenue de la Libération 42400 SAINT-CHAMOND

Tout litige relatif au présent contrat, même en cas de recours en garantie de pluralité de défendeurs, serait à défaut d'accord amiable de la compétence exclusive du tribunal de Nice.

**Sophie Garcia**

**N° SIRET 808 742 704 00014**

[www.agirenfraancais.com](http://www.agirenfraancais.com)

## Conditions Générales de Vente

### 6 – ASSURANCE

Le Client doit être assuré contre les risques maladie, accident et responsabilité civile. Ces assurances sont à la charge du Client.

### 7 - DROIT À L'IMAGE

Sauf avis écrit contraire du Client, le Vendeur est autorisé à utiliser des photos et images de ses usagers dans ses outils de communication et supports promotionnels.

### 8 - INFORMATIQUE & LIBERTÉ

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (art. 34 de la loi « Informatique et Libertés »). Pour l'exercer, adressez-vous à Sophie Garcia par courriel à : [sophie@agirenfrancais.com](mailto:sophie@agirenfrancais.com)

Le site d'Agir en Français est déclaré à la CNIL le 14 janvier 2015 sous le numéro : 1827490.

Toute information recueillie sur le site web [www.agirenfrancais.com](http://www.agirenfrancais.com) se fait dans le cadre des besoins liés à la gestion de la clientèle.

Sophie Garcia s'engage à ne céder en aucun cas les informations concernant les utilisateurs du site Internet, de quelque façon qu'il soit (vente, échange, prêt, location, don).

Suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation européenne de protection des données (RGPD) le 25 mai 2018, toutes les dispositions exigées ont été mises en place par Sophie Garcia.

Pour plus d'informations, consultez notre [politique de confidentialité](#).

### 9 – RÈGLEMENT DES COURS

Le Client est prié d'arriver à l'heure aux cours par respect pour le groupe et le formateur.

En cas de retard ou d'absence merci d'en informer le formateur le plus tôt possible.

Si le comportement du Client est de nature à nuire au bon déroulement des cours ou à la réputation du Vendeur, celui-ci sera immédiatement exclu, sans préavis ni remboursement.

Sophie Garcia

N° SIRET 808 742 704 00014

[www.agirenfrancais.com](http://www.agirenfrancais.com)